




Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le 
ID : 063-216301135-20200206-16264-AR

DÉCISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objet : Acte modificatif n°4 - Marché n°16-264 Nettoyage du marché Saint-Pierre

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2016, transmise en Préfecture le 27 février 2016, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le budget communal,

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : D'approuver et d'autoriser la signature de l'acte modificatif n°4 au marché n°16-264 Nettoyage du marché Saint-Pierre.

Suite à l'aménagement définitif de l'espace de restauration dans le hall de vente du marché Saint-Pierre et au surencrassement constaté dû à l'activité de la boulangerie récemment installée, cet acte modificatif a pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires au marché et d'augmenter le montant initial du contrat à compter du 01/02/2020 afin de renforcer de manière conséquente la prestation de nettoyage dans son ensemble sur la partie hall de vente et entrées du marché Saint-Pierre.

Montant initial du marché : 40 800,82 € HT après acte modificatif n°3

Montant de l'acte modificatif n°4 : 7 069,92 € HT

Nouveau montant du marché : 47 870,80 € HT

Titulaire : TFN Propreté Sud-Ouest
4, voie Romaine
33612 CESTAS CANEJEAN CEDEX
Pour un montant de 16 855,25€ HT.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur l'imputation budgétaire suivante : 13-011-91.21-6283-606-785.

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le

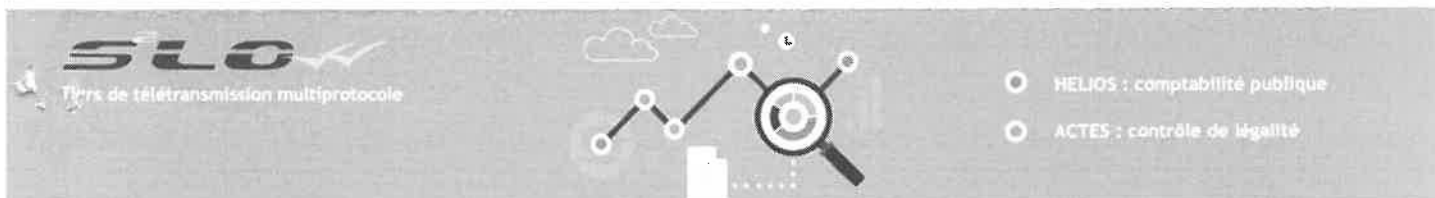
ID : 063-216301135-20200206-16264-AR

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand, le
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	D19CF_T20
Date de la décision:	2020-02-06 00:00:00+01
Objet:	ML/SB- DÉCISION DU PA REQUALIFICATION DU STADE P.MARCOMBES- LOTS 22,23 ET 24
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200206-D19CF_T20-AR
URL d'archive:	Non définie
Notification:	Non notifiée


Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200206-D19CF_T20-AR-1-1_0.xml	text/xml	896
nom de original:		
D19CF_T20	application/pdf	64639
ML_SB_D_CISION_DU_PA_REQUALIFICATION_DU_STA DE_P_MARCOMBES_LOTS_22_23_ET_24.pdf		
nom de métier:		
99_AR-063-216301135-20200206-D19CF_T20-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	64639

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2020 à 12h26min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2020 à 12h26min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2020 à 12h26min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2020 à 12h27min44s	Reçu par le MI le 2020-02-10



Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le 
ID : 063-216301135-20200206-D19CF_T20-AR

**DÉCISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Objet : Requalification du complexe sportif Philippe Marcombes – Lots 22-23-24

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017, transmise en Préfecture le 11 janvier 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offres qui s'est déroulée le 13 janvier 2020,

Considérant le budget communal,

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : De conclure et signer les marchés relatifs à la Requalification du complexe sportif Philippe Marcombes – Lots 22, 23 passés en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Lot 22 : Sièges PVC Tribune

Marché n°20-024

DAPLAST

14005 CORDOBA (Espagne)

Pour un montant de 48 544,08 € H.T.

Lot 23 : Signalétiques

Marché n°20-025

ALPHA B

63100 Clermont-Ferrand

Pour un montant de 59 828,10 € H.T.

Article 2 : De déclarer infructueux le lot 24 - Signalétiques de sécurité / Extincteurs - relatif à la Requalification du complexe sportif Philippe Marcombes – lancé en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et de relancer une procédure de consultation en procédure adaptée conformément aux dispositions R.2123-1 du code de la commande publique.

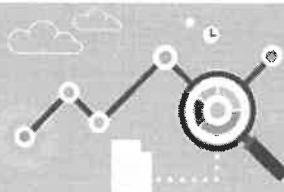
Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le _____
ID : 063-216301135-20200206-D19CF_T20-AR

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours
- 23 412 2313.1 0 745 ACP : 3416 – Stades Marcombes – travaux de restructuration du complexe sportif

Article 4 : La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	16264
Date de la décision:	2020-02-06 00:00:00+01
Objet:	ML/SB-DECISION DU PA Nettoyage de divers locaux de la Ville de Clermont-Ferrand Lot N°3 : Nettoyage du marché Saint Pierre Acte modificatif n°4
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200206-16264-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200206-16264-AR-1-1_0.xml	text/xml	955
nom de original:		
16264	application/pdf	69095
ML_SB_DECISION_DU_PA_Nettoyage_de_divers_locaux_de_la_Ville_de_Clermont_Ferrand_Lot_N_3_Nettoyage_.pdf		
nom de métier:		
99_AR-063-216301135-20200206-16264-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	69095

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2020 à 12h17min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2020 à 12h17min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2020 à 12h17min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2020 à 12h18min01s	Reçu par le MI le 2020-02-10

Direction des Finances et du Conseil de Gestion
Service Stratégie Financière et Conseil de Gestion
DB/LC

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion de la dette de la Ville ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 portant vote du budget primitif 2020 ;

VU la délibération du 14 février 2020 portant décision budgétaire modificative n°1, ouvrant les crédits nécessaires au remboursement et au refinancement d'une partie de la dette bancaire de la Collectivité.

DECIDE

Article 1 : Dans un souci d'optimisation des frais financiers, la Ville de Clermont-Ferrand décide de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 1763070 auprès de la Caisse d'Epargne.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts à rembourser sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Epargne;
- Montant du contrat de prêt : 3 776 737 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 17 ans ;
- Budget concerné : budget principal ;
- date de mobilisation des fonds : 25/03/2017 ;
- Taux d'intérêt : 2 % ;
- Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- Périodicité : semestrielle ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Conditions de remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité de 5% du capital restant dû.

Article 3 : Le remboursement anticipé sera effectué à la date du 25/03/2020, pour un capital restant dû de 3 110 254,00 € après paiement de l'échéance semestrielle, et une indemnité de remboursement anticipé de 155 512,70 €.

Article 4 : Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Clermont-Ferrand, le 19 février 2020
Le Maire,



Olivier BIANCHI

Transmise au Représentant de l'État le 19 février 2020

Affichée le 19 février 2020



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	D190220DFCGLC04
Date de la décision:	2020-02-19 00:00:00+01
Objet:	Décision de remboursement anticipé de l'emprunt n° 1763070 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne.
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique:	063-216301135-20200219-D190220DFCGLC04-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée


Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200219-D190220DFCGLC04-AU-1-1_0.xml	text/xml	930
I		
nom de original:		
D_cision remboursement anticip__CE1388.pdf	application/pdf	73424
nom de métier:		
99_AU-063-216301135-20200219-D190220DFCGLC04-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	73424

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 février 2020 à 12h08min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 février 2020 à 12h08min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 février 2020 à 12h08min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 février 2020 à 12h09min11s	Reçu par le MI le 2020-02-19



Envoyé en préfecture le 26/02/2020
Reçu en préfecture le 26/02/2020
Affiché le 
ID : 063-216301135-20200225-19135-AR

DÉCISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objet : Acte modificatif n°1 - Marché n°19-135 Nettoyage du bâtiment logistique Avenue Jean Mermoz

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2016, transmise en Préfecture le 27 février 2016, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le budget communal,

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : D'approuver et d'autoriser la signature de l'acte modificatif n°1 au marché n°19-135 Nettoyage du bâtiment logistique Avenue Jean Mermoz. Cet acte modificatif a pour objet d'ajouter des prestations et d'augmenter le montant initial du marché, afin d'assurer l'hygiène et la propreté dans les vestiaires, les sanitaires et les lieux de vie du site Mermoz.

Montant initial du marché : 15 983,93 € HT
Montant de l'acte modificatif n°1 : 2 412 € HT
Nouveau montant du marché : 18 395,93 € HT

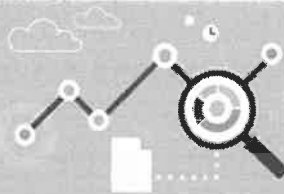
Titulaire : **SARL NET PLUS AUVERGNE**
11, Boulevard Trudaine
63000 CLERMONT-FERRAND
Pour un montant de 18 395,93€ HT.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur l'imputation budgétaire suivante : 011 / 020 / 6283 / 159

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand, le
Pour le Maire et par délégation,





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	19135
Date de la décision:	2020-02-25 00:00:00+01
Objet:	ML/AM- Décision du Pouvoir Adjudicateur Acte modificatif n°1 - Marché n°19-135 Nettoyage du bâtiment logistique Avenue Jean Mermoz
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200225-19135-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200225-19135-AR-1-1_0.xml	text/xml	1189
nom de original:		
19135	application/pdf	68361
ML_AM_D_cision_du_Pouvoir_Adjudicateur_Acte_modifica tif_n_1_March_n_19_135_Nettoyage_du_b_ti.pdf		
nom de métier:		
99_AR-063-216301135-20200225-19135-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	68361
nom de original:		
NOTE_AVIS DE MME NOUHEN.pdf	application/pdf	122365
nom de métier:		
99_AR-063-216301135-20200225-19135-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	122365
nom de original:		
PV AVIS CAO.pdf	application/pdf	162175
nom de métier:		
99_AR-063-216301135-20200225-19135-AR-1-1_3.pdf	application/pdf	162175

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>26 février 2020 à 17h00min54s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>26 février 2020 à 17h00min55s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>26 février 2020 à 17h00min57s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>26 février 2020 à 17h01min18s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-02-26</i>



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le **SLO**
ID : 063-216301135-20200227-D18CF_T17-AR

**DÉCISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Objet : Requalification du complexe sportif Philippe Marcombes – Actes modificatifs

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017, transmise en Préfecture le 11 janvier 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'offres qui s'est déroulée le 24 février 2020,

Considérant le budget communal,

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : De signer les actes modificatifs avec incidence financière listés ci-dessous relatifs aux marchés concernant la Requalification du complexe sportif Philippe Marcombes – passés en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

*** MARCHÉ N° 18-123 - LOT 04 - FONDATIONS SPÉCIALES - GROS ŒUVRE - Acte modificatif n°2**

Titulaire : DUMEZ

Montant initial du marché : 5 598 921,82 € HT

Montant acte modificatif n°1 : 89 074,44 € HT (notifié le 27/11/19)

Montant acte modificatif n°2 : 18 275,21 € HT

Nouveau montant du marché : 5 706 271,47 € HT

*** MARCHÉ N° 18-126 - LOT 07 - ÉTANCHÉITÉ - ZINGUERIE - Acte modificatif n°2**

Titulaire : SOPREMA

Montant initial du marché : 1 198 170,46 € HT

Montant acte modificatif n°1 : 17 328,45 € HT (notifié le 16/09/19)

Montant acte modificatif n°2 : 9 253,77 € HT

Nouveau montant du marché : 1 224 752,68 € HT

*** MARCHÉ N° 18-127 - LOT 08 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM - Acte modificatif n°1**

Titulaire : POL AGRET

Montant initial du marché : 606 369,00 € HT

Montant acte modificatif n°1 : 6 353,00 € HT

Nouveau montant du marché : 612 722,00 € HT

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

ID : 063-216301135-20200227-D18CF_T17-AR

*** MARCHÉ N° 18-133 - LOT 15 - ÉLECTRICITÉS COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES**

Titulaire : GF3E

Montant initial du marché : 1 559 876,02 € HT

Montant acte modificatif n°1 : 52 989,84 € HT (notifié le 18/11/19)

Montant acte modificatif n°2 : 6 638,33 € HT

Nouveau montant du marché : 1 619 504,19€ HT

*** MARCHÉ N° 18-134 - LOT 16 - CHAUFFAGE VENTILATION DÉSENFUMAGE PLOMBERIE SANITAIRE - Acte modificatif n°1**

Titulaire : MATHIEU GIRAUD

Montant initial du marché : 1 321 599,78 € HT

Montant acte modificatif n°1 : 9 223,24 € HT

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 1 330 823,02 € HT

*** MARCHÉ N° 18-136 - LOT 18 - ESPACES VERTS - Acte modificatif n°1**

Titulaire : PALLANDRE

Montant initial du marché : 370 039,66 € HT

Montant acte modificatif n°1 : 10 300,00 € HT

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 380 339,66 € HT

*** MARCHÉ N° 19-014 - LOT 19 - MOBILIERS EXTÉRIEURS ET JEUX - Acte modificatif n°1**

Titulaire : PALLANDRE

Montant initial du marché : 272 211,00 € HT

Montant acte modificatif n°1 : 741,80 € HT

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 272 952,80€ HT

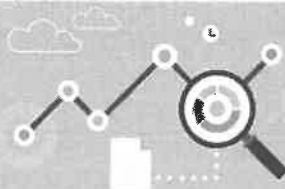
Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur les imputations suivantes :

- 23 412 2313.1 0 745 APCP : 3416 – Stades Marcombes – travaux de restructuration du complexe sportif

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand,





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	D18CF_T17
Date de la décision:	2020-02-27 00:00:00+01
Objet:	ML/SB - DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR-REQUALIFICATION DU COMPLEXE P. MARCOMBES- ACTES MODIFICATIFS AUX MARCHES DE TRAVAUX
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200227-D18CF_T17-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200227-D18CF_T17-AR-1-1_0.xml	text/xml	1071
nom de original:		
18CF_T17	application/pdf	65707
ML_SB__DECISION_DU_POUVOIR_ADJUDICATEUR_RE QUALIFICATION_DU_COMPLEXE_P_MARCOMBES__AC TES_MODIFICATIF.pdf		
nom de métier:		
99_AR-063-216301135-20200227-D18CF_T17-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	65707
nom de original:		
PV CAO_ANNEXE.pdf	application/pdf	3589368
nom de métier:		
99_AR-063-216301135-20200227-D18CF_T17-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	3589368

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>3 mars 2020 à 10h10min28s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>3 mars 2020 à 10h10min32s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>3 mars 2020 à 10h10min42s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>3 mars 2020 à 10h11min36s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-03-03</i>



DÉCISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objet : Location, entretien, maintenance de sanitaires public à entretien automatique

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017, transmise en Préfecture le 11 janvier 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget communal,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 mars 2020,

Le Maire de Clermont-Ferrand

DÉCIDE :

Article 1er : De conclure et signer le marché relatif à la location, l'entretien, la maintenance de sanitaires public à entretien automatique de 10 sanitaires passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R.2124-1, R.2124-2.1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique :

Marché n° 20-042
avec l'entreprise JCDecaux France
92220 NEUILLY SUR SEINE
pour un montant de 2 025 620,00 € HT et pour une durée de 12 ans.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur l'imputation suivante :

Budget 00 – Chapitre 011 – Fonction 12 – Nature 611

Article 3: La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site internet de la Ville.

A Clermont-Ferrand, le 2 mars 2020



Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,
Françoise NOUHEN



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	MM_DEC_20_042
Date de la décision:	2020-03-03 00:00:00+01
Objet:	Décision du Pouvoir Adjudicateur pour l'attribution du marché : Location - maintenance - entretien de sanitaires publics a entretien automatique
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200303-MM_DEC_20_042-C C
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200303-MM_DEC_20_042-CC-1-1_0.xml	text/xml	972
nom de original:		
010_DEC_20_042.pdf	application/pdf	49768
nom de métier:		
99_DC-063-216301135-20200303-MM_DEC_20_042-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	49768

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mars 2020 à 09h19min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mars 2020 à 09h19min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 mars 2020 à 09h19min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 mars 2020 à 09h19min53s	Reçu par le MI le 2020-03-03



DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Acquisition de matériels de spectacle pour la Maison de la Culture et l'opéra-théâtre de la Ville de Clermont-Ferrand.

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017, transmise en Préfecture le 11 janvier 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
Vu le budget communal,
Vu le Code de la Commande Publique publié le 5 décembre 2018,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 mars 2020,

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : De conclure et signer les marchés relatifs à l'acquisition de matériels de spectacles pour la Maison de la Culture et l'opéra-théâtre de la Ville de Clermont-Ferrand passés selon une procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique publié le 5 décembre 2018.

Lot 1 : Matériel d'éclairage de spectacle

Marché n° 20-033
SCENETEC
Sis à 5 avenue Pierre Semard 69200 Vénissieux
Pour un montant de 93 978,68 € HT.

Lot 2 : Matériel de sonorisation

Marché n° 20-034
SARL STS
Sis à 19 rue Bernard Palissy 63110 Beaumont
Pour un montant de 21 581,78 € HT.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur l'imputation suivante :

01 21 313 2188 343 340 / 01 21 313 2188 3420 340

Article 3: La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand le,
Pour le Maire et par délégation,

2 MAR. 2020



Françoise NOUHEN



DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Fourniture de carburant

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017, transmise en Préfecture le 11 janvier 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le budget communal,

Vu le Code de la Commande Publique publié le 5 décembre 2018,
Vu la décision de la CAO en date du 2 mars 2020,

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : De conclure et signer les accords-cadres relatifs à la fourniture de carburant (4 lots), passés selon la Procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Lot 01 : Fourniture de Gas Oil et Gas Oil Grand Froid
Marché n° 20-037
CHARVET LA MURE BIANCO
63800 COURNON D'AUVERGNE
Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Lot 02 : Fourniture de Super Sans Plomb 98
Marché n° 20-038
LAGARDE DISTRIBUTION ECO ENERGIE
03300 CUSSET
Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Lot 03 : Fourniture de Gas Oil Non Routier
Marché n° 20-039
CHARVET LA MURE BIANCO
63800 COURNON D'AUVERGNE
Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Lot 04 : Fourniture de Fioul Domestique et Fioul Domestique Grand Froid
Marché n° 20-040
LAGARDE DISTRIBUTION ECO ENERGIE
03300 CUSSET
Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

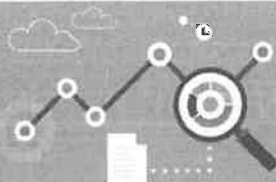
Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur les imputations suivantes :
Lots 01 à 03 : 00 011 020.9 60622 1028 790
Lot 04 : 00 011 020.9 60621 563 723

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand,

Pour le Maire et par délégation,

Signé par : Françoise NOUHEN
Date : 03/03/2020
Qualité : Première Adjointe



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_20_037_040
Date de la décision:	2020-03-02 00:00:00+01
Objet:	Décision du Maire pour l'attribution des marchés (4 lots) : Fourniture de carburant
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200302-DEC_20_037_040-C C
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200302-DEC_20_037_040-CC-1-1_0.xml	text/xml	913
nom de original:		
DEC_20_037_040	application/pdf	74359
D_cision_du_Maire_pour_l_attribution_des_march_s_4_lo ts__Fourniture_de_carburant.pdf		
nom de métier:		
10_DE-063-216301135-20200302-DEC_20_037_040-CC-1-1 _1.pdf	application/pdf	74359

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mars 2020 à 13h07min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mars 2020 à 13h07min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 mars 2020 à 13h07min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 mars 2020 à 13h09min14s	Reçu par le MI le 2020-03-03



DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Avenant n°3 au marché n°17-123 concernant l'accord cadre à bons de commande de maintenance des ascenseurs de la Ville de Clermont-Ferrand

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2016, transmise en Préfecture le 27 février 2016, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 2 mars 2020,

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : de conclure un avenant n°3 à l'accord cadre n°17-123 relatif à la maintenance des ascenseurs de la ville de Clermont-Ferrand pour des prestations de maintenance curative supplémentaires pour un montant de 20 833 € H.T.

Marché n° 17-123

ORONA CENTRE

Agence de Clermont-Ferrand
15 rue des Frères Montgolfier
63170 AUBIERE

Article 2: La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand,
Pour le Maire et par délégation,

Signé par : Françoise NOUHEN
Date : 04/03/2020
Qualité : Première Adjointe



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DM_AVT3
Date de la décision:	2020-03-03 00:00:00+01
Objet:	17-123 - ST/IH - Décision avenant 3 maintenance des ascenseurs bâtiments VCF
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200303-DM_AVT3-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200303-DM_AVT3-CC-1-1_0.xml	text/xml	892
nom de original:		
DM_AVT3	application/pdf	54207
17_123__ST_IH__D_cision_avenant_3_maintenance_des_ascenseurs_b_timents_VCF.pdf		
nom de métier:		
10_AV-063-216301135-20200303-DM_AVT3-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	54207

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2020 à 10h39min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mars 2020 à 10h39min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2020 à 10h40min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2020 à 10h40min33s	Reçu par le MI le 2020-03-04

Le 05 MARS 2020

Direction des Finances et du Conseil de Gestion
Service Mécénat et Partenariats Financiers

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération en date du 21 décembre 2017, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 fixant les délégations de fonctions aux Adjointes transmis au Représentant de l'État le même jour ;

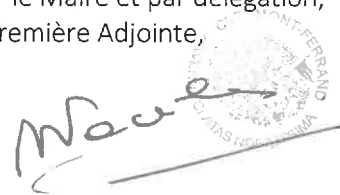
DECIDE

Article 1 : de demander une subvention auprès des associations Le Souvenir Français et La section fédérale André Maginot de la Région Auvergne GR71 et d'accomplir toutes les formalités afférentes pour la réalisation d'un monument érigé en hommage aux victimes du terrorisme.

Article 2 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'État, publiée au recueil des actes administratifs et affichée en mairie.

Article 3 : Cette décision sera exécutoire à compter de son affichage.

A Clermont-Ferrand, le 5 mars 2020
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

Transmise au Représentant de l'État le 5 mars 2020

Affichée le 5 mars 2020



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	D050320DFCGLC01
Date de la décision:	2020-03-05 00:00:00+01
Objet:	Décision de demande de subvention pour un monument érigé en hommage aux victimes du terrorisme
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	063-216301135-20200305-D050320DFCGLC01-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200305-D050320DFCGLC01-AU-1-1_0.xml	text/xml	927
nom de original:		
D_cision_subvention_monument.pdf	application/pdf	44475
nom de métier:		
99_AU-063-216301135-20200305-D050320DFCGLC01-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	44475

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mars 2020 à 09h24min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mars 2020 à 09h24min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2020 à 09h24min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mars 2020 à 09h24min38s	Reçu par le MI le 2020-03-05

Le 05 MARS 2020

Direction des Finances et du Conseil de Gestion
Service Mécénat et Partenariats Financiers

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération en date du 21 décembre 2017, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 fixant les délégations de fonctions aux Adjointes transmis au Représentant de l'État le même jour ;

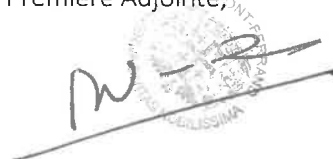
DECIDE

Article 1 : de demander une subvention auprès de l'État et d'accomplir toutes les formalités afférentes pour l'achat de gilets pare-balles pour la police municipale (PM) et la brigade incivilités proximité (BIP).

Article 2 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'État, publiée au recueil des actes administratifs et affichée en mairie.

Article 3 : Cette décision sera exécutoire à compter de son affichage.

A Clermont-Ferrand, le 5 mars 2020
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

Transmise au Représentant de l'État le 5 mars 2020

Affichée le 5 mars 2020



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	D050320DFCGLC02
Date de la décision:	2020-03-05 00:00:00+01
Objet:	Décision de demande de subvention FIPD pour achats de gilets pare-balles
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	063-216301135-20200305-D050320DFCGLC02-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200305-D050320DFCGLC02-AU-1-1_0.xml	text/xml	905
nom de original:		
D_cision_subvention_FIPD_glets_pareballes.pdf	application/pdf	45092
nom de métier:		
99_AU-063-216301135-20200305-D050320DFCGLC02-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	45092

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mars 2020 à 09h25min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mars 2020 à 09h25min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2020 à 09h25min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mars 2020 à 09h25min56s	Reçu par le MI le 2020-03-05



DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les fontaines de la Ville de Clermont-Ferrand.

Vu les articles L2122-22 / L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017, transmise en Préfecture le 11 janvier 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le budget communal,

Vu le Code de la Commande Publique publié le 5 décembre 2018,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02/03/2020

Le Maire de Clermont- Ferrand
DECIDE :

Article 1er : De conclure et signer le marché relatif à « l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur les fontaines de la Ville de Clermont-Ferrand » passé selon une procédure adaptée, en application du Code de la Commande Publique publié le 5 décembre 2018.

Marché n°20-014

Titulaire : FC URBAN DESIGNER

Sis à (33210 Langon)

Pour un montant total de 155 565,00 € HT soit 186 678 € TTC (Comprenant la tranche ferme et les deux tranches optionnelles).

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur l'imputation suivante :

00/20/324/2031/0/765

Article 3: La présente décision sera transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs. Un extrait en sera publié sur le site INTERNET de la Ville.

A Clermont-Ferrand, 10 MAR. 2020
Pour le Maire et par délégation,



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VILLE CLERMONT FERRAND (63)**

Utilisateur : **webservice Pastell Acte**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	CPFU_DEC_20_014
Date de la décision:	2020-03-11 00:00:00+01
Objet:	FU/AP Décision du Maire concernant le marché n° 20-014 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les fontaines de la Ville de Clermont-Ferrand
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	063-216301135-20200311-CPFU_DEC_20_014-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 063-216301135-20200311-CPFU_DEC_20_014-CC-1-1_0.xml	text/xml	970
nom de original: DECISION_20_014 .pdf	application/pdf	46801
nom de métier: 99_DC-063-216301135-20200311-CPFU_DEC_20_014-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	46801

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2020 à 14h56min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2020 à 14h56min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2020 à 14h56min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mars 2020 à 14h56min22s	Reçu par le MI le 2020-03-11

+